

Le tortueux chemin de l'éducation artistique et culturelle

En 2022, à la fin du quinquennat, la totalité des élèves devraient bénéficier d'un nouveau parcours tout au long de leur scolarité

Emmanuel Macron l'a affiché comme «*priorité des priorités*» dans son programme culturel. Françoise Nyssen, l'ex-ministre de la culture, en avait fait son dada, martelant que «*la culture à l'école relève d'une exigence d'égalité républicaine*», et Franck Riester, son successeur, jure que «*la dynamique est lancée*». D'ici à la fin du quinquennat, 100 % des élèves de 3 ans à 18 ans devraient bénéficier tout au long de leur scolarité d'une éducation artistique et culturelle (EAC) «*ambitieuse*», jure-t-on de concert à l'Élysée, Rue de Valois et dans l'entourage de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale.

Dix villes, trois piliers

Les mauvaises langues diront que l'EAC est la tarte à la crème, depuis plusieurs décennies, des discours d'intention pour lutter contre les inégalités sociales et contribuer à l'émancipation des jeunes. Et que ce n'est pas une «*rentrée en chorale*» qui fait une politique. Alors où en est-on de ce serpent de mer piloté par deux ministères, de ces promesses d'orchestres, de ciné-clubs, de troupes de théâtre, de «*quart d'heure de lecture silencieuse*» pour tous ? «*Nous sommes sur un sillon long*», reconnaît Emmanuel Ethis, vice-président du Haut Conseil de l'EAC et recteur de l'académie de Rennes. Mais, c'est promis, la Rue de Grenelle et la Rue de Valois sont «*main dans la main*».

La preuve ? Un outil d'évaluation (le logiciel Adage) sera mis en place pour suivre le parcours des enfants, région par région, académie par académie, afin de «*voir ce qui est fait et avec qui*». Parce que, pour viser le 100 %, encore faut-il savoir d'où on part. Un Ins-

titut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (In-seac) ouvrira ses portes en 2022, à Guingamp (dans une ancienne prison), dans les Côtes-d'Armor, pour former enseignants, éducateurs et artistes.

Et la nouvelle direction, qui doit être créée début 2020 au sein du ministère de la culture, comptera l'EAC parmi ses missions. Elle devra, notamment, «*encourager le partage des bonnes pratiques*». «*Nous devons muscler notre politique en faveur de l'EAC : à la fois rendre des comptes en comptabilisant les actions menées, s'organiser pour être plus efficace – d'où une réorganisation du ministère – et réfléchir à un carnet EAC, à l'image du carnet de santé, qui suivrait les élèves tout au long de leur scolarité*», explique Franck Riester.

En juin a été lancé le label «*100 % EAC*» pour les villes et collectivités qui s'engageront «*dans une démarche de généralisation d'un parcours artistique structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année*». Ce projet, espère Emmanuel Ethis, «*constitue un déclencheur pour engager une vraie politique publique en faveur de tous les jeunes*». Les dix villes labellisées devront s'appuyer sur «*trois piliers*» : la pratique artistique, la rencontre avec des artistes, l'acquisition de connaissances.

De la sortie annuelle au musée à l'atelier artistique hebdomadaire, il existe, pour l'heure, de grandes disparités en France d'une commune à l'autre, d'un établissement à l'autre, liées à la motivation des enseignants et aux budgets des collectivités locales pour, notamment, rémunérer les artistes intervenants. Difficile de savoir, par exemple, combien d'élè-

ves bénéficieront de «*Levez les yeux*», vendredi 20 septembre, nom de la nouvelle opération lancée par les ministères de la culture et de l'éducation nationale pour inciter les enseignants à amener leurs élèves à la rencontre des sites patrimoniaux.

Contradiction

«*Nous devons donner à l'EAC une dimension plus importante qu'aujourd'hui*», martèle Franck Riester. D'autant que le Pass culture, autre promesse macronienne, est censé être «*l'aboutissement*» de ce parcours artistique. Après avoir été, tout au long de leur scolarité, sensibilisés aux arts et à la culture, les jeunes seraient d'autant plus enclins à profiter des 500 euros offerts à 18 ans pour poursuivre une pratique artistique et fréquenter des lieux culturels.

Mais à l'heure de la réforme du lycée, certains professeurs de disciplines artistiques soulèvent la contradiction qu'il y aurait entre la volonté affichée de développer l'EAC et le peu de cas fait aux options telles que le théâtre dans la nouvelle formule du bac. «*Le 100 % EAC est très important à condition de mettre vraiment des moyens et de ne pas piocher dans le financement de l'enseignement artistique*», résume Marion Chopinet, professeure de théâtre à Marseille.

Une pétition, lancée au mois de mai, a réuni des milliers de signatures d'enseignants et d'artistes, parmi lesquels les metteurs en scène Joël Pommerat et Ariane Mnouchkine. «*Nous allons regarder avec lucidité ce qu'il en est, j'en parlerai avec Jean-Michel Blanquer*», promet Franck Riester. ■

S. BL.